

HICA/CE/Res.360(XXI-O/01)
25 juillet 2001
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 360

**ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE (LE « CONSEIL ») AUPRÈS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU
CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT
(CATIE)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa vingt et unième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la clause 10 du Contrat constitutif du CATIE stipule qu'un membre du Conseil supérieur du CATIE sera « un représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture désigné à cet effet »;

Que le Directeur général, par la communication SC/DG-053 du 19 janvier passé, a demandé aux États membres de l'Institut qui ne sont pas membres du CATIE de présenter leur candidature pour représenter le Conseil interaméricain de l'agriculture (le « Conseil ») auprès du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE);

Que la Direction générale de l'Institut n'a pas reçu, à ce jour, de candidature en vue de représenter le Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil supérieur du CATIE;

Que, en vertu de ce qui précède, le Comité exécutif a demandé au Gouvernement de la Jamaïque, actuel représentant du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE, jusqu'en octobre 2001, d'accepter une prorogation de son mandat, ce que le Gouvernement de la Jamaïque a accepté,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'approuver, lors de sa onzième réunion ordinaire, la prorogation du mandat de M. Roger Clarke, de la Jamaïque, afin que ce dernier représente de nouveau le Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil supérieur du CATIE, pour une période de deux ans.